

## Démarche Participation citoyenne.



Démarche Participation citoyenne.

Au mois d'avril dernier, la municipalité de Miélan et la Gendarmerie nationale avaient organisé une réunion d'information sur le thème de la prévention de la délinquance dans une salle de la mairie.

Au cours de cette soirée, la gendarmerie présenta le dispositif de participation citoyenne afin de susciter l'adhésion des habitants à une démarche partenariale, vigilante et solidaire.

La démarche Participation citoyenne permet aux habitants d'un territoire de s'associer à la protection de leur environnement. La relation de proximité conforte l'action de la gendarmerie et les moyens de protection publique.

Mardi 19 juin, cette réflexion a été concrétisée par la signature en préfecture d'un protocole « participation citoyenne » entre la Préfète du Gers représentée par Anne Laybourne, sous préfète de l'arrondissement de Mirande, Jean Loup Arenou, maire de Miélan, et le colonel de gendarmerie Olivier Detcheberry.

Ce dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité. La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre. Cette procédure s'appuie sur un réseau de solidarité de voisinage dans une rue, un quartier.

Le dispositif Participation citoyenne apporte au maire un complément dans ses attributions de sécurité publique. Une évaluation du dispositif sera réalisée une fois par an. Le protocole est signé pour une durée de deux ans renouvelables.

Photo publiée avec l'autorisation de la préfecture du Gers.